

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 82 (1946)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Une autre expérience*. — *Maîtresses de travaux à l'aiguille*. — S. V. T. M. — *Communiqué*. — Genève : U. I. G. - U. A. E. E. : *Conférence Oltramare*. — U. I. G. - Dames et U. A. E. E. : *Chansons enfantines*. — S. G. T. M. : *Sorties printanières*. — Neuchâtel : *Un départ*. — *Assemblée des délégués S.P.N.* — *Billet de la semaine*.

Partie pédagogique : M. Chantrens : *Education nationale*. — *Bibliographie*.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

UNE AUTRE EXPÉRIENCE

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt l'article intitulé : « Encore une expérience » (*Educateur* du 10 mars). Il est incontestable que le camp crée une atmosphère que la classe ne saurait donner, d'où travail plus fructueux. Nous avons fait la même constatation dans un camp de 5 jours au mois de janvier à La Vallée de Joux. Encore s'agit-il de s'entendre sur le travail du camp comme de celui de la classe. Le collègue J. Barblan dit entre autres : « Le Département hésite, hésite, puis donne l'autorisation : le camp a lieu... » C'est qu'il y a le Plan d'études des cours d'éducation civique de 1937, lequel précise que « le but essentiel des cours étant la *formation civique* des jeunes gens, l'histoire, l'instruction civique et l'étude des questions sociales ou politiques actuelles ont tout naturellement reçu la *part royale* dans ce plan d'études... »

Ce qui était vrai en 1937 l'est encore davantage aujourd'hui. Nos jeunes gens d'après guerre ont besoin pour le moins autant que ceux d'ayant guerre qu'on leur prêche la démocratie, qu'on les entraîne à s'intéresser à la chose publique, qu'on cultive leur sens social et leurs forces morales. En outre, de l'avis de tous nos chefs d'industries, il importe plus que jamais de les préparer à un redoublement de conscience professionnelle que commande la menace de la concurrence étrangère. Discuter de tout cela dans nos cours, c'est chose possible. Ce n'est pas rébarbatif du tout quoi qu'il y paraisse et quelles que soient les expériences de feu « les cours complémentaires ». Nous avons trouvé beaucoup de satisfaction à donner ces cours dans l'esprit qui les anime actuellement. Ce n'est plus enseigner au sens scolaire du terme mais présenter les faits sous forme d'entretiens dirigés par le maître et auxquels les jeunes gens participent autant que faire se peut. Tout cela suppose un gros travail de préparation... et de documentation surtout de la part du maître, et c'est là certainement une grosse difficulté. Ne pas se payer de mots mais prouver ce que l'on avance, l'étayer sur les réalités de la vie civique, sociale et économique. Voilà pourquoi, au sur-

plus, l'*Educateur* publie et continuera de publier — nous l'espérons du moins — des fascicules où la documentation est aussi complète que possible.

L'effort considérable demandé au maître est très largement compensé par l'intérêt que prennent les jeunes gens à ces entretiens.

Qu'il nous soit permis — pour en relever toute la valeur — de signaler la croisade d'éducation nationale entreprise spontanément cet hiver par notre collègue Marcel Chantrens. Il faut avoir vu les jeunes gens au cours d'une conférence-entretien pour se convaincre de l'efficacité de la méthode, car c'est bien d'une méthode qu'il s'agit. Pas une minute l'attention ne faiblit et la discussion devient bientôt captivante. Nous nous réjouissons à la pensée que plusieurs communes ont, comme Morges, bénéficié du beau travail de M. Chantrens. Très certainement c'est la bonne formule. S'en inspirer, c'est donner nos cours avec plus de plaisir, et surtout... c'est se mettre à la portée de toute une jeunesse qui en définitive est beaucoup mieux disposée qu'on ne le croit habituellement.

Tout ce programme peut se concevoir aussi bien dans un camp que dans une classe.

Les maîtres des cours de Morges et de Préverenges.

ASSOCIATION CANTONALE DES MAITRESSES DE TRAVAUX A L'AIGUILLE

L'assemblée des maîtresses, enseignant les travaux à l'aiguille dans le canton, aura lieu le 25 mai, à 14 h. 15 très précises, à l'Ecole Normale, avec l'ordre du jour suivant :

1. a) Partie administrative ; b) Renouvellement du comité ; c) Propositions individuelles.
2. Exposé de Mme Brunner, sujet : « Nouveaux modèles de chemises de nuit ». (Présentation des nouveaux modèles et développement des patrons.)
3. Conférence de M. Chevallaz, directeur de l'Ecole Normale. Sujet : « La jeune fille ».

En vue de cette assemblée, les maîtresses de couture sont invitées à présenter leurs vœux et propositions par écrit à la présidente : *Mme Pradervand, institutrice à Avenches* ou à la secrétaire : *Mlle Stalder, maîtresse de travaux à l'aiguille à Vallamand.*

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET DE RÉFORMES SCOLAIRES

L'assemblée générale aura lieu le samedi après-midi 27 avril, à 14 h. 30 précises, à l'Ecole de chimie et physique, Place du Château, Lausanne (auditoire XXIV).

Conférence avec expériences et projections de Mlle T. Kousmine, Dr ès sciences, chargée de cours à l'Université :

De la radioactivité à la machine atomique :

Un demi-siècle de découvertes

Un sujet brûlant d'actualité sur lequel il est bon que nous soyons renseignés exactement. Invitation cordiale à tous les collègues. La conférence sera suivie de la *Séance administrative statutaire* (élections du Comité).

P. S. Prochaine réunion préparatoire au brevet vaudois de travail manuel, samedi 4 mai, à 14 h. 30, au Collège scientifique : dessin technique, par M. Mottaz, professeur. (Apporter crayons durs.)

COMMUNIQUÉ

Lausanne. Jeudi 25 avril, à 20 h. 30, au Carillon (Pl. Chauderon, Lausanne), au cours d'une assemblée d'information organisée par le Groupe féminin du P. O. P., *M. Fernand Crot, Directeur des Ecoles*, traitera des rapports entre l'école et la famille dans un exposé :

L'ÉCOLE, PRÉPARATION A LA VIE

Une discussion suivra, permettant à chacun d'exprimer son avis.
Cordiale invitation à tous !

GENÈVE

U. I. G. - U. A. E. E.

CONFÉRENCE OLTRAMARE

C'est toujours un plaisir d'entendre un homme développer avec simplicité une idée qui lui tient à cœur. Et c'est ce plaisir que nous procure M. le professeur *André Oltramare*, en exposant, devant l'assemblée plénière des trois unions, présidée par Gaudin, les lignes générales du projet *Dupont-Willemin...* qui est beaucoup son enfant. Ceux qui l'auraient ignoré s'en fussent rendu compte à sentir la chaleur, à voir le soin attentif avec lesquels le conférencier présenta les éléments du projet, qui comprend deux propositions interdépendantes : gratuité de l'enseignement à tous les degrés pour les mieux doués sans moyens pécuniaires, et création d'une école moyenne, selon la discrimination établie par la commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet.

Il est significatif que le côté social du projet (rétablissement de la commission scolaire, gratuité de l'enseignement moyen, élargissement du système des bourses) rencontre un accueil plutôt favorable. Le grand souffle qui agite l'Europe d'après guerre trouve chez nous les fenêtres ouvertes. Mais il est non moins significatif que le principe essentiel du projet, la transformation de l'enseignement moyen dans le sens de l'école unique, lié dans l'esprit des auteurs à toute la réforme, en ait été séparé, et soit examiné avec beaucoup plus de méfiance. Le nouveau chef du Département de l'instruction publique voulait même qu'on le renvoyât purement et simplement à ses auteurs ! Cette réaction étonne quelque peu de la part de M. Picot, comme nous étonna l'espèce de charge à fond à laquelle il se livra devant le Grand Conseil, 15 jours à peine

après la première entrevue qu'il nous eût accordée, au cours de laquelle il nous avait fait part, précisément, de son désir de voir les associations du corps enseignant lui soumettre leur avis sur cette importante question.

Nous savons que M. Picot a un sens aigu de ses responsabilités. Nul doute qu'il ait été surpris par ce que les innovations ont d'inconciliable avec la forme (mais la forme seulement) de nos traditions pédagogiques. Mais nous sommes aussi persuadés que l'homme intelligent et cultivé que nous avons la satisfaction de voir à la tête du Département saura, une fois en possession de toutes les données du problème, exprimer des opinions moins définitives que celles que nous avons eu la surprise d'entendre au début de mars. A l'heure où, tout autour de nous, le monde s'oriente résolument vers une meilleure organisation de l'éducation dont il semble qu'on se rende enfin compte de l'importance pour l'édification de la société que nous attendons, les postes tels que celui qu'occupe M. Picot sont chargés de magnifiques responsabilités. Nous sommes prêts à en prendre notre part et c'est pourquoi nous avons accueilli avec une si grande satisfaction les propositions de collaboration de notre nouveau chef. Et nous espérons bien qu'il nous permettra de commencer effectivement par cette occasion exceptionnelle. Nous nous gardons de prendre définitivement position, mais il nous semble que les idées exprimées par Me Dupont méritent tout intérêt.

Chacun sait ce que signifie « école moyenne » : il s'agit de convertir en « gare de triage » si l'on veut, la pétaudière dont l'enseignement moyen offre le désolant aspect avec ses chevauchements sur plusieurs années, et d'y introduire un système d'orientation continu, qui permettra d'aiguiller efficacement les élèves vers l'activité à laquelle leurs *dons* les prédisposent. Le professeur Oltramare, qui est sévère pour l'enseignement secondaire, analyse avec bonheur le mal dont souffre tout notre enseignement supérieur. Et c'est une satisfaction d'entendre enfin, émis par une des personnalités intellectuelles les moins contestables de notre pays, ce principe que les théoriciens de la pédagogie s'efforcent de faire pénétrer dans les esprits, qu'il faut absolument faire le départ entre les branches de *connaissances* et celles dites d'*intelligence* ou de *capacité* (Wissen et Können). A ce propos le conférencier évoque avec humour cette « patience » de certains élèves qui, à la faveur du système actuel, parviennent à triompher de la « matu », puis de tous les obstacles d'une licence (... même en lettres, ajouterons-nous !) Aussi bien le corolaire de l'institution d'une école moyenne sera-t-il l'établissement de barrages beaucoup plus sévères à tous les degrés de l'enseignement, tant primaire que secondaire ou universitaire. Ces barrages seraient composés d'obstacles de mémoire, éliminatoires¹, dont le franchissement permettra à l'élève de se présenter aux épreuves de capacité qui détermineront son « rang » et éventuellement son orientation.

Fait remarquable, le professeur Oltramare accorde une place importante, parmi les activités de l'école moyenne, aux **travaux manuels**,

¹ Parce qu'il est à la portée de chacun de fournir un effort dans ce sens.

montrant ainsi sa préoccupation d'en faire une école complète et humaine... Voilà qui va soulever un beau tollé chez quelques « intellectuels » : perdre à assembler des planchettes un temps que l'on devrait employer à meubler son cerveau ! Gageons cependant que la plupart apprécieront assez Montaigne pour préférer aussi tête bien faite à tête bien meublée.

Sacrifiant à la concision, le professeur Oltramare préféra ne donner que l'essentiel du projet Dupont-Willemin, de façon à laisser quelque champ à la discussion. Quelques collègues en profitèrent, après que Gaudin eût remercié le conférencier, pour poser des questions et émettre quelques suggestions. Relevons les interventions de Borel, à propos des bourses existantes et de la composition des commissions scolaires, et de Durand, à propos de la curieuse conception pédagogique qui permet de faire ingurgiter du latin à des enfants de onze à douze ans. Le conférencier répondit, et précisa que le projet imprimé n'est pour autant pas définitif ; que Me Dupont s'est réservé la latitude de le modifier et que, par conséquent, toutes les suggestions seront les bienvenues. Au travail donc, chers collègues, que tous ceux que la question intéresse viennent faire leur part au sein de la commission de l'U.I.G. pour l'étude du projet ! Notons encore une bien curieuse intervention de notre collègue honoraire Candaux qui se demande « *si on a le droit d'orienter définitivement les enfants à l'âge de l'enseignement moyen !* » Il semble qu'il sera extrêmement difficile de faire comprendre à certains milieux pédagogiques que l'école moyenne permettra d'organiser, d'assouplir, de donner de plus larges possibilités au système d'orientation *actuel...* qui ne constitue pas une orientation et qui n'a rien d'un système.

Il y aurait beaucoup à dire encore de l'organisation pratique de l'enseignement d'après les vues du professeur Oltramare qui rejoignent très heureusement celles de notre éminent directeur des Etudes pédagogiques, et nous y reviendrons.

Me Dupont-Willemin assistait à la séance. Il faut ici le féliciter d'avoir entrepris la tâche ingrate de présenter un projet dont il n'est pas l'auteur et de le défendre avec l'intelligence et la constance qu'on mettrait à défendre ses propres propositions. La similitude des idées et l'amitié qui le lient au professeur Oltramare font d'ailleurs que le projet n'aurait pu trouver père adoptif plus qualifié, et les éducateurs lui doivent de la reconnaissance de mener pour nos enfants le bon combat.

Merci au professeur Oltramare de son éloquence simple et directe, dépourvue de procédé, qui fit de cette conférence une causerie entre camarades que préoccupe une même cause, celle de l'Enfant.

M.

Dans ma dernière chronique, à propos des « anticumulards », se trouve en note bas de page une regrettable coquille qui me fait dire que nous comprenons *du reste* que le cumul (au sens exact) soit interdit. C'est **de** reste que j'avais écrit, ce qui n'est pas la même chose.

M.

U. I. G. - DAMES ET U. A. E. E.**CHANSONS ENFANTINES**

Le local de la société du costume « Notre Genève » fut trop exigu, mercredi 3 avril, pour recevoir toutes les collègues de l'U. I. G. - Dames et de l'U. A. E. E. Je m'empresse de dire que sous les auspices de l'Amicale, M. Mathil, inspecteur de chant, présentait quelques chansons enfantines de sa composition. Il commenta lui-même ses œuvres et les subdivisa en cinq catégories :

1. Chansons pour les petits. 2. Chansons pour les moins petits. 3. Chansons de Noël. 4. Chansons pour les plus grands. 5. Chansons pour les grands.

Mlle Ida Rodel, qui fut une révélation pour plusieurs, interpréta ces jolies chansons avec infiniment de fraîcheur et d'humour. M. Delor qui l'accompagnait fut un habile pianiste.

Les applaudissements chaleureux, par lesquels les auditeurs saluèrent chaque chanson, témoignèrent combien cette heure fut goûtee.

Que M. Mathil et ses sympathiques interprètes veuillent trouver ici le témoignage de nos plus vifs remerciements. **E. Z.**

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.**Sorties printanières de sciences naturelles**

(sous la direction de MM. J. Simonet et E. Dottrens)

1. *Jeudi 25 avril* : Nant de Lagnon.

Piétons : 14 h. 13, station du Quai de la Poste.

Cyclistes : 14 h. 30, Croisée de Confignon.

2. *Jeudi 9 mai* : Vallon de la London.

Rendez-vous : 12 h. 15, gare de Cornavin ou 13 h., Ecole de Satigny.

3. *Samedi 18 mai* : Pointe à la Bise.

Rendez-vous : 14 h. 10, station de Rive ou 15 h., Pointe à la Bise.

Chacun — membre ou non de notre groupement — est cordialement invité à prendre part à ces sorties. Se munir d'un petit matériel d'observation (loupe, jumelles) et de récolte (boîtes, tubes, etc.). Le port de chaussures montantes est recommandé.

Le Comité.

NEUCHATEL**UN DÉPART**

J.-Ed. M... Depuis treize années, ces initiales signaient les correspondances neuchâteloises. On s'y était si bien accoutumé que leur remplacement par d'autres ne venait même pas à l'idée.

Et pourtant Jules-Edouard Matthey, malgré les sollicitations pressantes du C. C., a résolument déposé sa plume. Dans trois sections de la S. P. N., l'opinion avait été émise que la tâche de bulletinier devrait être confiée à un collègue en activité de service.

Ce n'était point là, et ce n'est point encore l'avis du Comité central ; il estime qu'un retraité peut plus qu'un autre avoir, en certaines occasions, ses coudées franches, sa pleine liberté d'expression. C'est dans cette idée qu'il a, à plusieurs reprises, insisté pour que J.-Ed. voulût bien lui continuer sa précieuse collaboration.

Notre cher collègue est toujours bien vivant, alerte de corps et d'esprit ; aussi n'allons-nous pas donner aux présentes lignes l'allure d'un article nécrologique rappelant les mérites d'un disparu ! Ceux qui ont lu ses correspondances savent quel bulletinier nous perdons ; ceux qui ne les ont pas lues ont eu tort, car c'est eux qui y ont perdu. Nous voulons simplement lui dire encore : merci !

Jules-Edouard n'est pas remplacé ; ce sera difficile. On cherche l'oiseau rare ! En attendant qu'on l'ait trouvé, les lecteurs du *Bulletin* voudront bien se contenter de la prose des deux secrétaires en charge du C. C. : Jean Maillard et le soussigné. C'est donc à *Sam. Zwahlen, Areuse*, que devront être adressées, jusqu'à nouvel avis les correspondances éventuelles.

Chers collègues neuchâtelois, les bulletiniers d'occasion implorent votre indulgence ! Nous avons tous, par bonheur, en matière d'*« ersatz »* un certain entraînement.

S. Zwahlen.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S. P. N.

L'assemblée des délégués de la S. P. N. a eu lieu à Neuchâtel le samedi 30 mars, sous la présidence de M. Ch. Rothen.

Toutes les sections sont représentées.

Assemblée très digne, réconfortante, empreinte de confiance, de mutuelle compréhension. La lecture du procès-verbal donne l'occasion de renseignements sur la suite donnée à deux vœux de l'assemblée de 1945 : cinéma et écoliers — cours de perfectionnement.

L'assemblée écoute alors avec intérêt le rapport présidentiel passant en revue l'activité du Comité central. Nous nous abstenons d'en faire la relation puisqu'il paraîtra prochainement *in extenso* dans ces colonnes.

W. Porret, notre caissier central, commente les comptes 1945 et le budget 1946 parus dans le « *Bulletin* » du 23 mars.

Les comptes, tant caisse générale que caisse d'entr'aide ont été vérifiés et reconnus exacts par la section du Val-de-Travers.

Tout marche à souhait à l'Exposition scolaire permanente dont le rapport présenté par M. Maurice Montandon paraîtra également intégralement dans un prochain numéro. Les comptes, qui bouclent par un solde en caisse de Fr. 102.27, ont été vérifiés et reconnus exacts par la section de Neuchâtel.

Au nom de la S. P. N. qui a tout lieu d'être reconnaissante du travail accompli, F. Humbert-Droz remercie le Comité central et le Comité de l'exposition scolaire.

Rapports, comptes et budgets sont adoptés. En conséquence, la cotisation est maintenue à Fr. 18.— pour la caisse générale et à Fr. 5.— pour la caisse d'entr'aide.

Les comptes de la S.P.N. seront vérifiés par Mlle A. Guye et M. G. Bobillier, ceux de l'Exposition scolaire, comme de coutume, par deux collègues désignés par la section de Neuchâtel.

De nombreuses questions sont abordées dans les « divers ».

L'Etat ne récompense pas les longs services des membres du corps enseignant comme il récompense ceux des magistrats et fonctionnaires. Nous sommes préterit. Aussi, de concert avec le corps enseignant secondaire, demanderons-nous une revision tendant à l'égalité.

Il serait souhaitable que notre Fonds scolaire de prévoyance pût fusionner avec les autres fonds de retraite. F. Humbert-Droz caresse à ce sujet un intéressant projet déjà accepté par la section de Neuchâtel et que son auteur voudrait voir étudier par la S.P.N. et les districts. Echange de vues très animé. Engagement du Comité central à un examen aussi rapide que possible.

La succession de notre bulletinier est donc ouverte. S. Zwahlen, qui a bien voulu assurer la chronique neuchâteloise en intérim, prie présidents de sections et collègues de lui faciliter la tâche en lui envoyant toutes suggestions propres à donner des articles intéressants.

Le mandat de membre du Comité central est suivant l'expression de notre président un « honneur onéreux ». La trop fameuse malice des temps l'a rendu plus coûteux encore. Aussi, sur la proposition de la délégation de La Chaux-de-Fonds, le jeton de présence est-il augmenté.

Nos collègues du chef-lieu, par l'entremise de Mlle Vuille, prient le Comité central de rappeler aux sections qu'elles ont la faculté de se faire représenter par une demoiselle. Il est bon que les institutrices puissent faire entendre leur voix dans notre organe directeur.

La même section, par son président, demande la création d'une commission du cinéma scolaire et recommande une revision pas trop lointaine des statuts de la S.P.N.

Ces trois suggestions sont volontiers retenues.

Nos sections, consultées, verraient de bon œil que le Congrès de Delémont eût lieu à fin juin.

L'accueil de collègues ou d'enfants de collègues étrangers, patronné par la S.P.R. n'a pas eu le succès espéré. Rappel pressant.

Hubert Guye s'enquiert de l'état des travaux pédagogiques que nous avons en chantier : matériel scolaire, fiches, etc., travaux qui sont en veilleuse depuis que notre situation matérielle est au premier plan de nos préoccupations et Ch. Rothen prononce la clôture de cette agréable réunion.

J. M.

BILLET DE LA SEMAINE

Obéir ! Tu tiques, mon cher lecteur, à la vue de ce mot que la défaveur entache aujourd'hui plus que jamais. Tu sais trop bien que l'individu de tout âge aspire à sa pleine indépendance, et que c'est rarement de gaîté de cœur qu'il se soumet à l'autorité d'un supérieur, surtout quand il se conduit en tyran.

Et pourtant, tu le sais, l'obéissance est nécessaire. C'est du reste à cette école que Dieu forme ses enfants. Essayer désormais, maîtres et élèves, d'accomplir au plus près de notre conscience et avec le sourire les tâches qui s'imposeront comme bonnes, utiles, urgentes, que ce soit là notre façon de réaliser le devoir sacré de l'obéissance !

Ad. LYS.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

Education nationale

Centre d'intérêt : **Les journaux ont récemment annoncé que l'Angleterre allait introduire chez elle l'industrie horlogère.**

1. Géographie économique

La concurrence qui s'annonce ainsi ne paraît pas très redoutable pour le moment : pourquoi cela ?

Opinion de la maison Le Coultrie, Le Sentier : « ... Avant que la production anglaise puisse concurrencer la montre suisse sur les divers marchés mondiaux, il lui faudra sans doute faire de longues expériences, car l'avance de l'industrie suisse est incontestable ».

De la maison Cortébert : « L'industrie horlogère suisse... s'efforce de retenir dans le pays le personnel capable ; elle a obtenu du gouvernement l'interdiction d'exporter des machines spécifiquement destinées à la fabrication horlogère et, vu l'organisation remarquable de l'horlogerie suisse, une fabrique installée à l'étranger n'arrivera qu'après de longs efforts coûteux à être en mesure de concurrencer la Suisse ».

De la maison Zénith, Le Locle : « Les fabriques actuelles marquent l'aboutissement d'une longue évolution au cours de laquelle se sont améliorés procédés et main-d'œuvre. L'ingénieur et l'ouvrier jurassiens d'aujourd'hui bénéficient d'une expérience de deux cent cinquante ans.

L'industrie horlogère a donc pour elle une sérieuse « avance » qui a fait en quelque sorte « la main » des horlogers. La maison Zénith parle même d'une longue « évolution » : depuis quand s'adonne-t-on chez nous à l'industrie horlogère ?

L'horlogerie est née chez nous vers le milieu du XIV^e siècle sous forme de grosses horloges de clocher. Zurich, Bâle, Lucerne, Genève, Lausanne, Berne en possèdent l'année qui précède la bataille de Sempach (?). Ces grosses mécaniques se transforment peu à peu en horloges d'appartement : « Horeley » (petite horloge), ou « Zittgloggli » (petite sonnerie du temps). La Réforme, en substituant le cycle de 24 heures aux anciennes heures canoniales, favorise le développement de l'horlogerie dans les petites villes ; Saint-Imier a son horloge de clocher en 1550. On distingue de plus en plus entre : « Grossuhrmacher » horlogers en « gros volume » et « Kleinuhrmacher » horlogers en « petit volume ». La Renaissance réduit encore le format des horloges d'appartement au point de donner finalement naissance à la montre de poche. C'est un réfugié français, Charles Cusin, d'Autun, qui introduit l'industrie de la « montrerie » à Genève en 1587. Elle se répand de proche en proche dans la vallée de Joux, à Ste-Croix, dans le canton de Neuchâtel (où elle prend un rapide essor avec Daniel Jean-Richard et ses successeurs), le Val de St-Imier, la Prévôté de Moûtier-Grandval, les Franches-Montagnes, Bienna... C'est surtout à partir de 1670 environ, par l'application du pendule aux horloges que l'usage des horloges d'appartement et

« de poche » se généralise. (« Dictionnaire historique et géographique de la Suisse ».)

Daniel Jean-Richard, apprenti forgeron de 15 ans, de La Sagne, a l'occasion d'examiner une montre apportée d'Angleterre par un maquignon qui demande qu'on la répare. Il la démonte pour en étudier le mécanisme, crée les outils nécessaires pour en construire une nouvelle, et réussit ce tour de force en 1681. Ce fut le début d'une industrie qu'il installa au Locle et qui prit l'essor que l'on sait.

Mais pourquoi cette industrie prit-elle pied dans le Jura plutôt qu'ailleurs ?

Les paysans et montagnards qui cultivaient des terres ingrates et qui se trouvaient bloqués par la neige au cours d'hivers interminables, ont trouvé dans l'horlogerie une occasion d'occuper leurs loisirs forcés et d'augmenter leurs maigres ressources. Ils y étaient d'ailleurs préparés par l'habitude de réparer eux-mêmes leurs outils, qui développa leur habileté manuelle, et par le goût du travail des métaux auquel ils s'adonnaient dans celles de leurs vallées où on exploitait des mines de fer. (Mines de fer pisiforme aux Charbonnières et à la Combe aux Mines, dans la Vallée de Joux ; « Aux Mines » près de Ste-Croix ; dans le Val de Travers ; dans la Vallée de Delémont...) D'autre part les femmes maniaient, au cours des longues soirées, les fuseaux à dentelles, ce qui développa la dextérité si nécessaire aux horlogers. Enfin le Jura, du fait de son éloignement des grandes lignes de communication, était voué à la petite industrie qui nécessite peu de matière première et entraîne moins de frais de transport.

Il y a donc chez nos horlogers un véritable « atavisme » auquel les horlogers anglais ne peuvent naturellement pas prétendre pour le moment. « Ils ont ça dans le sang ». Et dans la main ! Et comment ! On reste stupéfait, parfois, devant la méticulosité de certains de leurs travaux, et devant le degré de précision auquel ils arrivent. Vous connaissez par exemple les chronomètres utilisés dans les compétitions sportives : qui en pourrait parler ?...

La précision actuelle, demandée aux principaux organes de la montre, est de l'ordre de moins d'un centième de millimètre ; elle oblige les mécaniciens calibristes à usiner certaines pièces **au millième de millimètre**, ce qui correspond **au cinquantième de l'épaisseur d'un cheveu**.

Dans les petites montres, on emploie des vis d'un volume de 54 millièmes de mm³. Elles sont à peine visibles à l'œil nu, et il en faudrait 50 000 pour bien remplir un dé à coudre. Chacune a cependant son pas de vis parfait et sa tête bien polie.

Un spiral de petite montre ne pèse que **2 millièmes de gramme** et a été laminé à une épaisseur d'un centième de mm. Un kilogramme de tels spiraux coûterait dans le commerce Fr. 25 000.—.

La maison Le Coultre, au Sentier, fabrique des montres plates de 1,35 mm. d'épaisseur. Elle a exposé à l'Exposition nationale de 1939 la plus petite montre du monde, de 14 mm., sur 4,85 mm. et contenant 74 pièces. Elle a créé une pendule dont le mouvement est actionné par les variations de température agissant sur un fluide — chlorure d'éthyle

— qui modifie son volume et provoque la compression plus ou moins complète d'un soufflet. C'est la réalisation du mouvement perpétuel !

Et quelle précision dans la mesure du temps ! Après avoir fabriqué des chronomètres au 5e, puis au 10e de seconde, on en est maintenant au 100e de seconde. Certains appareils scientifiques — il est vrai qu'on sort ici du domaine de l'horlogerie proprement dite — arrivent à déterminer dans l'électro-technique des phénomènes se produisant pendant un millionième de seconde !

Et quelle « santé » encore ! Zénith cite le cas suivant : « En 1909, un voleur dévalisait le magasin Schreder et Bakoton, à Rotterdam. Il y prit 200 montres en or et 4 montres Zénith agathe. Se sentant traqué, il jeta le tout dans un canal où en 1910 le hasard amenait la découverte du précieux paquet. Toutes les montres étaient naturellement ruinées sauf les 4 montres Zénith qui malgré un séjour de 13 mois dans l'eau salée du canal, marchèrent admirablement après avoir été remontées ».

De la fabrique Mido, cette attestation : « J'étais à bord du navire porte-avions « US 45 Wasp » lorsque celui-ci fut torpillé et envoyé par le fond. Je séjournai dans l'eau recouverte d'huile lourde et de benzine pendant environ 4 heures. Ma montre n'a souffert en rien et a continué de marcher avec la même régularité. »

Le petit journal interne de la fabrique Longines rapporte que plusieurs mois après l'attaque de Pearl Harbour, on retrouva sur des marins ramenés à la surface avec leurs bateaux, des montres de cette marque qui marchèrent de nouveau sitôt remontées.

De « L'Afrique aux trois visages », de Jean Gabus : Un chef targui, Addarib, demande à Gabus d'où il vient... « De Suisse ? Ce nom lui rappelle quelque chose, il réfléchit intensément. Que va-t-il dire ? Je suis un peu inquiet. Les platiitudes habituelles ? Troupes ? Des bergers ?... Non, non, la Suisse ce n'est pas ça. Il se passe de l'interprète et détache ces deux mots : « Montre Zénith ! » Il en avait gardé le souvenir depuis son voyage à l'exposition de Paris en 1931 ». Gabus lui promet de lui en envoyer une. De fait la fabrique Zénith mit au point une montre étanche au sable qui fut expédiée malgré la guerre et parvint à destination, en plein Hoggar.

On comprend dès lors le succès de la montre suisse auprès de nos hôtes américains. On comprend également que chronomètres et chronographes suisses soient recherchés par les marins, les aviateurs, les explorateurs et les savants. C'est ainsi, entre autres, que les compteurs Oméga ont été choisis en exclusivité pour le chronométrage des Jeux olympiques de Los Angeles en 1932 et de Berlin en 1936 ; que Lindbergh inventa en 1928 une montre d'angle horaire que la maison Longines eut l'honneur d'exécuter ; qu'Amundsen était muni d'un chronomètre Zénith lors de son expédition au pôle nord ; que Flammarion estimait que son chronomètre suisse « atteignait la perfection de l'astronomie ».

On comprend également que sur dix montres vendues dans le monde entier, neuf soient de marque suisse, et qu'avant la guerre l'industrie horlogère venait en tête de nos industries d'exportation avec 240 mil-

lions de francs (contre 203 pour l'industrie des machines, 78 pour celle d'aluminium, 64 pour les produits pharmaceutiques et 62 pour les textiles).

L'industrie horlogère occupait en 1939, 41 730 personnes dans 2 462 exploitations.

La Suisse exporte ses montres dans tous les continents et, dans ces continents, dans presque tous les pays qu'ils comprennent. (?) Nos plus gros clients sont, dans l'ordre d'importance : les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, l'Allemagne, la France et l'Angleterre. Pourquoi les Etats-Unis sont-ils en tête ? (très grand pays, très peuplé, beaucoup d'ouvriers de fabrique qui ont besoin de connaître l'heure exacte, grosse capacité d'achat du Yankee en général).

Pourquoi trouvons-nous la Grande-Bretagne au second rang ? Et l'Italie au troisième ? Pourquoi l'Allemagne nous achète-t-elle moins de montres que l'Italie ?

la géographie réfléchie et pratique, soit à propos des conditions physiques et sociales des pays dont il est question, soit au sujet des itinéraires et de leur durée selon le genre de moyen de transport. Voici un curieux exemple de détournement d'itinéraire pendant la guerre : un colis de montres à destination du Caire partait de Gênes pour New-York et était acheminé de là par le Cap, l'Océan Indien et la mer Rouge.

On voit, sans qu'il soit besoin d'insister, les nombreuses occasions qu'on a de faire de

Mais revenons à l'éventualité de la concurrence de l'horlogerie anglaise. Peut-être faut-il redouter cependant que le prix de revient de la montre anglaise soit moins élevé que le nôtre : comment serait-ce possible ? (question de matière première dont l'Angleterre dispose à pied d'œuvre, et d'accès à la mer, condition du bon marché des transports).

Les matières premières utilisées dans la fabrication des montres suisses proviennent essentiellement de l'étranger. Des maisons spécialisées les importent (par exemple Courvoisier, à Bienne), les transforment dans certains cas, puis les revendent aux fabricants d'horlogerie. L'acier vient d'Allemagne, d'Angleterre, ou de Suède. Le laiton est un alliage de cuivre des Etats-Unis, de plomb et de zinc de Belgique. Le nikel et le rhodium proviennent du Canada. Nos banques et nos usines de dégrossissage fournissent à l'horlogerie de l'or du Transvaal, du platine et de l'argent de Russie. Les places de Genève et de Zurich livrent les diamants achetés chez les diamantaires hollandais. Il n'est guère de matière première suisse que l'alun d'ammoniaque, base des rubis synthétiques dont on garnit le mouvement pour diminuer le frottement des rouages.

Au fond, la question matière première n'est pas la plus redoutable dans l'éventualité de la concurrence anglaise : pourquoi pas ? (les matières premières entrent pour une faible part dans la valeur d'une montre : à peine le 7 % pour une montre en or).

Son manque de matières premières et d'accès à la mer a contraint la Suisse en général, et le Jura en particulier, comme nous l'avons vu, à concentrer la production précisément sur des articles dans lesquels il n'entre que peu de matière première et dont la valeur dépend avant tout de la qualité de la main-d'œuvre et de la perfection de l'outillage, comme les articles d'horlogerie, de broderie, de soierie, de machines. Elle a été contrainte aussi — heureuse contrainte — à une utilisation toujours plus économique des faibles quantités de matières disponibles ;

elle a amené notre industrie horlogère à mesurer au millième de millimètre et à peser au centième de gramme. Dans l'horlogerie, la part qui revient à la main-d'œuvre est en moyenne de 85 à 90 %.

Cela étant, la question de l'accès à la mer prend également une importance secondaire : qui voit pourquoi ? (articles de grande valeur sous un petit volume dont le prix de transport est relativement peu élevé à l'exportation ; caisses de 1 à 10 kg.).

Avant la guerre, le prix moyen de 100 kg. de marchandises exportées était respectivement de Fr. 158.— pour la Suisse, de Fr. 32.— pour la France, Fr. 17,50 pour l'Allemagne (?). Mais la valeur de 100 kg. de marchandises suisses était bien supérieure à celle des 100 kg. de marchandises françaises ou allemandes. On peut en effet dire qu'à Fr. 1.— de produits importés correspond Fr. 9.— de marchandises exportées. « Le rythme de ce développement auquel nous disons plus haut que la nécessité nous a contraints a été continu. Par exemple, un quintal de matières premières d'une valeur de Fr. 100.— était transformé voici soixante ans en des articles d'exportation d'une valeur de Fr. 500.— ; la valeur de ceux-ci était de Fr. 700.— il y a trente ans et de Fr. 900.— à la veille de la guerre. » (*Le peuple suisse et son économie*, par le Dr Seiler.)

Donc, la concurrence anglaise est peu à redouter pour l'instant. Mais il faut penser à l'avenir. L'expérience des années et leur tenacité bien connue aidant, les horlogers d'Outre-Manche pourraient devenir de redoutables adversaires. Raison de plus pour nous de veiller au grain et de redoubler de conscience professionnelle. La conscience professionnelle !.. En quoi cela peut-il bien consister ?

Travailler avec conscience, avec soin, en vue du produit de qualité qui a fait le renom de l'industrie suisse. « Du directeur au simple manœuvre, chacun accomplit sa tâche avec soin, parce que, ni pour le patron, ni pour le technicien, ni pour l'employé de bureau, ni pour le chef d'atelier, ni pour l'ouvrier, ni pour le manœuvre, la conscience professionnelle n'est un vain mot ». (Zénith.)

« On ne tolérera jamais aucune défaillance... On ne se laissera pas aller à fabriquer les qualités inférieures, ni par esprit de lucre, ni pour se faciliter la tâche ». (Longines)

Omega a recours aux indications de la psychotechnique pour sélectionner les ouvriers selon le genre de travail requis. Des appareils spéciaux permettent de déceler chez celui qui les manie son degré de patience, de persévérance, d'adresse, de sensibilité manuelle, etc., et de mettre ainsi « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ».

Chez tous les fabricants de montres de précision, les montres sont « observées » par le maître-régleur. Il en constate la marche et refoule impitoyablement les pièces qui dépassent les normes de tolérance admises (aucune tolérance en plus, 2 1/2 centièmes de mm. en moins). Alors qu'une montre ordinaire n'est observée que dans une seule position, pendue, la montre de précision l'est dans toutes les positions, pendue, à plat, cadran en haut, en bas, penchée à droite, penchée à gauche...

Cette conscience professionnelle-là, nos cours peuvent contribuer à la former : comment cela ? (Soin à tout ce que l'on fait, à l'écriture en

particulier, à l'ordonnance d'un travail écrit, d'une lettre, d'un calcul ; habitudes de ponctualité et d'ordre.)

D'Oméga : « Nous attribuons de plus en plus une très grande importance à l'éducation que l'enseignement peut donner dans l'application aux travaux scolaires en particulier ».

D'une autre fabrique : « L'habitude de l'ordre contractée à l'école est utile à l'atelier où elle se traduit par la sérénité et le calme, conséquents à la certitude de retrouver chaque chose à sa place ».

D'une autre encore : « On ne saurait prétendre à fabriquer ces instruments de précision que sont les montres suisses, si l'on n'est soi-même un exemple de ponctualité au travail ».

Le manque de ponctualité est d'ailleurs sanctionné par une amende. Chez Oméga, par exemple : « les arrivées tardives sont punies d'une amende minime (20 à 30 ct.) dont le montant est versé à la caisse de secours de l'usine pour le personnel ».

Ainsi, grâce à l'« atavisme » horloger de l'ouvrier suisse, à sa dextérité et à la conscience innées, grâce aussi à la légitime sévérité des contre-maîtres et patrons, notre industrie horlogère n'a pas lieu de trop s'alarmer de la concurrence anglaise.

3. HISTOIRE

Une des raisons du perfectionnement incessant de notre horlogerie réside sans doute dans le libre jeu de la concurrence entre nos nombreuses fabriques de montres. Il n'en a pas toujours été ainsi. Autrefois, au temps des corporations, ne pouvait pas devenir horloger qui voulait. Dans le but de diminuer la concurrence, précisément, on limita de plus en plus le nombre des patrons en mettant des entraves soit à l'exercice de leur profession, soit à leur admission dans la corporation toute puissante. A Genève, par exemple, des ordonnances du 11 septembre 1745 pour l'art de l'horlogerie exigent la qualité de citoyen genevois ; pour l'admission dans la corporation on imposait un apprentissage de cinq ans ; pour être reçu maître, il fallait présenter un chef-d'œuvre, horloge à réveil ou à répétition ; dépense était faite au maître horloger de s'établir hors de l'enceinte de la ville sous peine d'être privé de la maîtrise ; quiconque avait fait son apprentissage en dehors de Genève devait payer une amende de 50 florins pour pouvoir y être reçu maître. (D'après une notice de Alphonse Pfister, « L'industrie horlogère dans le vallon de St-Imier ».)

Ici s'enchaîne l'histoire des corporations et l'examen comparatif de la législation du travail au temps des corporations et de nos jours. Nous nous bornons à donner la documentation, laissant au maître le soin de provoquer la discussion ou les commentaires là où ils s'imposent. Nos renseignements sont tirés essentiellement de l'« Histoire des corporations de métiers » de E. Martin Saint-Léon, et du « Dictionnaire historique et biographique de la Suisse ».

a) Historique des corporations.

Les débuts des groupements d'artisans en Suisse sont malaisés à déterminer. Ils ont joué dans la vie des villes un rôle économique et politique considérable. Ils apparaissent aux XIII^e et XIV^e siècles, époque où quelques-unes d'entre elles possèdent déjà des statuts. Le but

principal des corporations était la défense des intérêts professionnels. En groupant les artisans par corps de métiers, elles ont cherché à limiter la concurrence en s'opposant à l'établissement et en refusant la maîtrise à des étrangers ; elles ont, en outre, cherché à maintenir le bon renom du métier en obtenant de leurs adhérents qu'ils livrent du bon travail. La hiérarchie par où devait passer tout artisan, apprenti, compagnon et maître, était observée avec un soin jaloux par les corporations, qui édictèrent des prescriptions concernant l'apprentissage, sa durée, le nombre des apprentis ; sur le compagnonnage, et enfin sur l'obtention de la maîtrise après présentation d'un chef-d'œuvre. Leurs compétences s'étendaient aux conflits professionnels, qui étaient jugés par le prévôt et ses jurés. Les corporations observaient certaines pratiques religieuses et fondèrent même des confréries en l'honneur du patron de leur métier : saint Crépin pour les cordonniers, saint Eloi pour les forgerons, saint Nicolas pour les bateliers, etc.

D'une manière générale, les corporations avaient à leur tête un prévôt ou échevin (Zunftmeister) maître, avoyer, roy, etc. qui était assisté d'un certain nombre de jurés.

Dans plusieurs villes de la Suisse allemande, le rôle des corporations en matière politique fut considérable. Jusqu'au XIII^e siècle, le pouvoir dans les cités était en mains soit de prélats, évêques ou abbés, comme à Bâle et à St-Gall, soit de la noblesse et de la bourgeoisie (formée de marchands et de rentiers) comme à Berne et à Zurich. Le développement du commerce et de l'industrie et la prospérité qui en résulta donnèrent aux artisans le sentiment de leur force. Ils revendiquèrent soit le droit de bourgeoisie pour obtenir l'entrée dans les conseils, soit directement la participation de leurs corporations aux affaires publiques. Le résultat de cette lutte ne fut pas partout le même. A Berne, les corporations ne purent obtenir aucun droit politique et furent même supprimées en 1373 et 1992 ; à Zurich, elles furent également supprimées en 1291, dans la crainte précisément de revendications politiques, mais la révolution de Brun, en 1336, eut pour effet de partager le pouvoir entre la noblesse et la vieille bourgeoisie, d'une part, représentées par la corporation des Constables, et les 13 corporations de métiers, de l'autre. La révolution zurichoise eut sa répercussion à Bâle, où, en 1337, les corporations obtinrent l'entrée au Conseil. Dans d'autres villes de Suisse, le rôle politique de corporations ne s'affirma qu'au XVe siècle.

La République helvétique de 1798 enleva aux corporations leur caractère politique et une grande partie de leurs compétences en matières professionnelles. Les unes ont disparu (Genève), d'autres sont devenues des sociétés ouvertes à tous les ressortissants de la localité (Fribourg, Neuchâtel). Dans la Suisse allemande, les corporations ont conservé plus longtemps leur importance de jadis ; elles ont servi de collèges électoraux pendant une partie du XIX^e siècle (Bâle, Zurich) ou ont exercé d'importantes prérogatives en matière de tutelle et d'assistance (Bâle et Berne). Dans cette dernière ville, l'obligation pour un bourgeois de faire partie d'une corporation (règle qui était en vigueur aussi à Bâle, Zurich, etc.) fut maintenue jusqu'en 1889.

Le régime des corporations était peu à peu devenu une entrave à la liberté du commerce et de l'industrie et par conséquent au libre jeu de la concurrence. Il devait finir par succomber avec l'évolution des idées et du progrès social. C'est le ministre Turgot, en France, qui lui porta le coup de grâce par son « *Edit de suppression des corporations* », de 1776. Leur suppression fut définitivement consacrée en 1791.

M. Chantrens

BIBLIOGRAPHIE

La Suisse française, terre alémanique? par Paul André. Un vol. de 412 pages. Editions Transjuranes.

S'il y a un problème que le développement de l'étatisme va rendre de plus en plus aigu, c'est bien celui de l'alémanisation de la Suisse française. Le nouvel ouvrage de M. Paul André a le rare mérite d'en poser les données dans toute leur ampleur, avec une précision rigoureuse, sans aucun ménagement pour les théories en cours, puis de proposer une réponse hardie, qui fera réfléchir et qui portera ses fruits, du moins est-ce à souhaiter.

La première partie, qui fut interdite par la censure durant la guerre, résume la situation politique de la Suisse française ; elle retrace l'histoire de la centralisation et de ses méfaits dans les domaines les plus divers : droit, économie, agriculture, enseignement. La seconde groupe des chapitres particulièrement agressifs et substantiels.

Ce volume de plus de 400 pages se lit d'affilée, avec un intérêt croissant. Il est certes heureux qu'un écrivain de la valeur de M. Paul André ait consacré un ouvrage aussi riche d'idées à la cause romande proprement dite, après avoir donné « *Silence Obligé* », qui fut remarqué pour l'importante contribution qu'il apportait à la défense de notre patrimoine spirituel.

Pour écrire mes lettres, par L. et J. Biaudet. Guide de correspondance.

Un volume in-10 broché, couverture illustrée. Fr. 3.—. Librairie Payot, Lausanne.

En publiant « *Pour écrire mes lettres* », Mmes L. et J. Biaudet ont prévu la plupart des cas qui peuvent se présenter dans la vie de tous les jours. Leur petit ouvrage viendra en aide au moment où l'on a à faire une commande, une invitation, à traiter une affaire, à demander un renseignement, un service, à s'excuser ou à remercier, à féliciter ou à envoyer des condoléances. On y trouvera la manière concise, élégante, qui convient en chaque circonstance. Sur ces canevas la plume aura tout loisir de broder et d'ajouter selon les besoins. Enfin, et c'est là où ce guide rendra des services particulièrement appréciables, il indique tout ce qu'il faut savoir des formules initiales et finales à employer. De cette manière on n'aura plus à redouter de donner au destinataire un titre impropre ou de ne pas le saluer d'après les règles. Tout cela en un petit volume, joliment édité, et qui ne chômera pas sur les rayons de la bibliothèque. Y recourir une fois, c'est y revenir souvent.

COLLÈGE PIERRE VIRET

Ch. des Cèdres 3 (Chauderon) - Lausanne

Section A : Elèves à partir de 16 ans

1938 29 élèves

1942 59 élèves

1946 105 élèves

Section B : Garçons de 10 à 16 ans

Maturités. Baccalauréats

Entrée au Gymnase

Raccordement aux Collèges

Cours préparatoires en vue de l'Ecole Normale

Paul Cardinaux, directeur

Téléphone 3 35 99

330



Pianos à queue et pianos

Réparations
Révisions
Accordages

Atelier de réparations

Echange
Location

329

Symponia

Bième, rue Centrale 31, tél. 2 41 21

En visitant VALANGIN

arrêtez-vous à la

Confiserie - Pâtisserie

Tea-Room, jardin ombragé

C'est utile
de s'annoncer



Tél. 6.91.48



PAPETERIE - LIBRAIRIE
LAUSANNE

284

CROQUIS DE BIOLOGIE

en cartables :

en feuilles détachées 5 à 3 1/2 cent.

LE CORPS HUMAIN ZOOLOGIE BOTANIQUE F. FISCHER ZURICH 6

Fr. 4.60

Fr. 4.60

Fr. 3.—

Turnerstr. 14

« Les croquis sont d'une valeur scientifique indiscutable et d'une bien-façture qui ne me paraît pas susceptible d'être dépassée pour des prix aussi bas ».

• Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

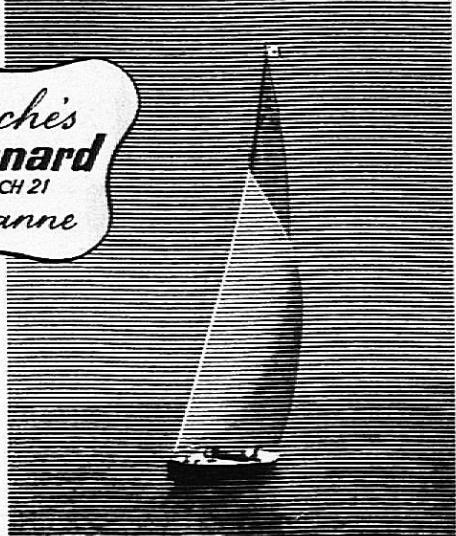
J. A. — Montreux

BON
POUR UN **CATALOGUE GÉNÉRAL** DES
GRANDS MAGASINS **INNOVATION** S. A. LAUSANNE

*Consultez-le
pour tous vos
achats!* IL VOUS OFFRE UNE SÉLECTION DE PLUS DE
4000 ARTICLES DE QUALITÉ
À DES PRIX TRÈS ÉTUDIÉS

Nom _____
Adresse _____

Clichés
Echenard
ST. ROCH 21
Lausanne



**Les tramways
lausannois**
JORAT

accordent des réductions importantes aux
écoles, sociétés et groupes, sur les lignes
de MONTHERON et du JORAT (lignes 20,
21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe.
Sites et promenades pittoresques. Ren-
seignements à la direction. Tél. 3.31.41.

POMPES FUNÈBRES NOUVELLES - LAUSANNE

Toutes formalités

Fournisseur attitré
des palmes à la S. P. V.



RUE CENTRALE 2
TÉLÉPHONE 2.38.68

App. : 2.38.69
2.38.07

MONTREUX, 27 avril 1946

LXXXII^e année — N° 17

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9.

Bulletin: Ch. GREC, LA TOUR-DE-PEILZ, avenue des Mousquetaires 12

Administration et abonnements:

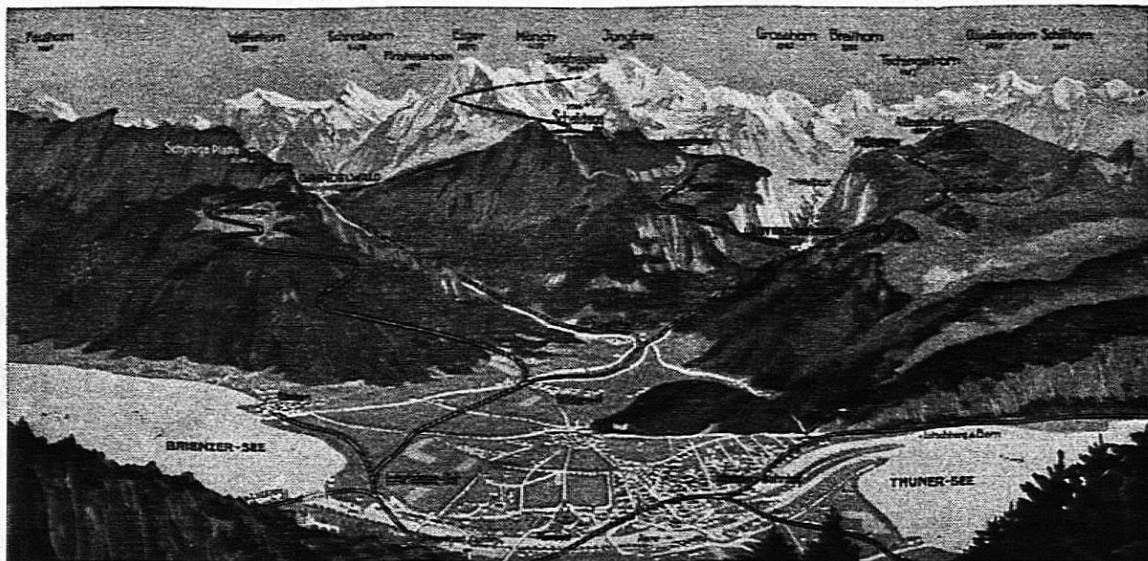
IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique



Excursions scolaires
dans la superbe
RÉGION DE LA JUNGFRAU
à des prix spéciaux

Courses proposées depuis

Interlaken-Ost

Lauterbrunnen - Wengen - Grindelwald

Petite Scheidegg 2061 m.

Courses faciles au Männlichen, au Lauberhorn et à
Eigergletscher (chiens polaires)

Jungfraujoch 3454 m. Palais de glace, courses en traîneaux avec
les chiens polaires, terrasses-belvédères 3573 m.

Wilderswil-

Schynige Platte 2000 m,

jardin alpin et courses magnifiques au Faulhorn

Lauterbrunnen-

Mürren - Allmendhubel 1912, centre de différentes courses



Demandez
le nouveau
prospectus
spécial
au près des

CHEMINS DE FER

Région de la Jungfrau

Direction à Interlaken • Tél. 102 et 137